

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 juin, 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 27 mai 2014, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Éveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD, Alain COQUART et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Claude MAUROUX

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 25 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse

Vu la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2014-82 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM.

C.L.I. désignation d'un représentant

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Commission Locale d'Information sur la centrale nucléaire de Nogent sur Seine demandant au Conseil Municipal de désigner un représentant.

Monsieur Francis RAVION est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Francis RAVION comme représentant.

Formation de commissions

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer différentes commissions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les différents candidats pour chaque commission :

- 14 juillet : Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Éveline DION, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT

- Travaux salle polyvalente : Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Francis BALENGHIEN, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Marc JACOB

- Commission autres travaux : Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Francis BALENGHIEN, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Marc JACOB, Alain COQUART

- Commission chargée d'étudier de possibles chemins de randonnée : Jean-Marie DARGENT, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Marc JACOB

- Commission de réflexion sur les actions à mener en faveur des aînés : Éveline DION, Francis RAVION, Fabienne BENOIST, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT

- Sécurité : Alain FAYOLLE, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Éveline DION, Benoît LAMOTTE, Yoann SIMARD, Marc JACOB

Bilan espaces verts

Madame le Maire demande à la commission chargée des espaces verts le bilan des différentes réunions, Monsieur Alain COQUART fait un compte rendu et l'assemblée délibère sur les différentes choses à mettre en place Les travaux de la commission se poursuivront pour finaliser le projet.

Compte-rendu des diverses réunions

Madame le Maire rend compte des différentes réunions qui ont lieu, notamment :

- réunion urbanisme avec Monsieur LASSIALE
- réunion SATESE avec Monsieur GUERIN
- réunion Véolia avec Monsieur SOULARD
- réunion Cabinet Merlin avec Monsieur SALMON

Madame Antoinette REGNAULT rend compte de la réunion du syndicat intercommunal de transport scolaire de la région de Provins.

Bourse aux livres

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une bourse aux livres est organisée par la mairie et qu'elle aura lieu à la salle polyvalente les 21 et 22 juin 2014 :

- le 21 de 9h à 18h
- le 22 de 9h à 17h

Les recettes perçues pendant ces 2 jours seront entièrement destinées à l'achat de livres pour notre bibliothèque municipale.

Accueil des nouveaux habitants

Madame le Maire suggère à l'assemblée d'organiser un accueil des nouveaux habitants et propose le samedi 13 septembre à 18h30. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et décide de retenir cette date. Les personnes concernées recevront une invitation ou seront informées via le journal communal Tambour. Autour d'un pot, Madame le Maire leur souhaitera la bienvenue dans notre village et distribuera à chaque famille des documents concernant la commune qui leur seront nécessaires.

Rencontres de l'été

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place des rencontres de l'été avec les habitants, par quartier, afin de présenter les conseillers municipaux, de discuter pour faire le point sur diverses choses à mettre en place, et de passer un moment convivial autour d'un repas organisé par tous. Différentes dates sont proposées par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'organiser ces rencontres et retient les dates suivantes :

- **vendredi 4 juillet à 19h30** : Chalautre (Clos Gauthier et rues du Vieux Château, de l'Arrêt, du Presbytère et du Paradis)
- **vendredi 1er août à 19h30** : Fouchères
- **vendredi 29 août à 19h30** : Chalautre (Ordon et le reste du bourg)
- **vendredi 5 septembre à 19h30** : Les Chaises, Puits Froux et Puits Joly

Affaire JARRY : choix d'un avocat

Madame le Maire fait lecture des deux lettres du cabinet d'avocats Acaccia en date du 19 mai 2014, avocat de Madame Annie JARRY, qui demande d'une part 18 000 € pour préjudices financiers et moraux, d'autre part 60 000 € en indemnités de préjudices de toute nature et indique qu'une solution transactionnelle est envisageable.

Elle rappelle à l'assemblée la délibération du 7 mars 2014 qui, suite au jugement du Tribunal Administratif de Melun du 20 décembre 2013 et à la régularisation de carrière de Madame JARRY, autorisait le Maire à régler de la somme de 46 891,76 € à celle-ci et de la somme de 32 460,32 € de cotisations patronales aux différents organismes,

Elle explique également aux conseillers municipaux que la commune a déjà fait appel à deux avocats : le cabinet Malpel et Associés demeurant 21 avenue Thiers 77008 Melun Cedex et le cabinet Landot et Associés demeurant 137 rue Université 75007 Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel au cabinet Landot et Associés pour représenter la commune.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la délégation du service d'assainissement

Considérant que le contrat de délégation du service d'assainissement signé avec la société Véolia Eau- Compagnie - Générale des Eaux arrivé à échéance le 31 décembre 2013 a été prolongé d'un an à compter du 1er janvier 2014 par délibération en date du 19 décembre 2013 ;

Considérant que la mise place d'une délégation du service d'assainissement nécessite au moins six mois compte tenu de l'échéancier prévu ;

Considérant qu'il conviendrait pour la mise en place de cette prochaine délégation du service public d'assainissement de s'assurer les services d'un bureau d'étude pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Considérant que la commune a fait appel au bureau d'étude « cabinet Merlin » pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la délégation du service d'eau potable d'eau potable, et que ce bureau d'étude a donné entière satisfaction,

Considérant l'offre de ce bureau d'étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence étant donné l'urgence et le montant inférieur à 14 999 € HT
- de s'assurer les services du cabinet Merlin, agence de Marne la Vallée, 46 rue des Vieilles Vignes 77183

CROISSY-BEAUBOURG pour un montant de 8435 € HT soit 10 122 € TTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la mise en place de la délégation du service d'assainissement ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses :

Madame le Maire informe l'assemblée :

- qu'un arrêt du bus BALADE mis en place par la communauté de communes du Provinois a été demandé à Puits Joly, cette demande est en cours ;
- que Messieurs Patrick NODINOT, adjoint technique et Francis BALENGHIEN, adjoint au Maire, participeront à une formation Certiphyto les 24 et 25 juin 2014 organisée par Aquibrie ;
- que des panneaux « Communauté de Communes du Provinois » vont être installés prochainement à chaque entrées de notre village ;
- qu'un échéancier proposé par l'Atelier Prieur et Associés concernant l'appel d'offres pour les travaux de la salle polyvalente ne convient pas et qu'un nouvel échéancier raccourci a été demandé ;
- que des travaux d'entretien de peinture sont à effectuer sur certaines menuiseries des bâtiments communaux ;
- que le FC de Chalautre s'est proposé pour repeindre les vestiaires sportifs, le Conseil Municipal donne son accord et décide que la commune fournira la peinture nécessaire.

Eglise Saint Georges : restauration du moteur de tintement de la cloche

Madame le Maire explique à l'assemblée que le moteur de tintement de la cloche de l'église Saint Georges qui sonne les heures et Angélus doit être restauré.

Elle présente un devis de l'artisan Claude SESSLER d'un montant de 895,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce devis.

Eglise Saint Georges : mise en conformité de l'installation électrique du clocher

Madame le Maire explique à l'assemblée l'urgence de la mise en conformité de l'installation électrique du clocher de l'église Saint Georges.

Elle présente un devis de l'artisan Claude SESSLER d'un montant de 2 810,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce devis vu l'urgence de cette intervention.

AMIF solidarité Serbie

Madame le Maire présente au conseillers municipaux un courrier de l'AMIF sollicitant notre commune pour soutenir l'opération « AMIF SOLIDARITE SERBIE ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite.